

GRILLE DE TARIFICATION 2025-2026 – Service de garde

Nom de l'école : École St-Isidore/Langevin					No. UA : 060	
Durée des périodes : AM 01:07 MD 01:15 PM 02:50					Journées de classe : maximum de 180 jours/an	
CES TARIFS SERONT AJUSTÉS À LA RÉCEPTION DES PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES, AINSI QU'AU 1^{ER} JUILLET LORS DE LA RÉCEPTION DU TAUX D'INDEXATION EN PROVENANCE DU MINISTÈRE ET PUBLIÉ DANS LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC						
Description			Tarif		Relevé fiscal	
					Financement du ministère	
					Provincial	
					Fédéral	
FRÉQUENTATION DITE RÉGULIÈRE						
Ce tarif s'applique pour une inscription d'un enfant gardé 2 périodes ou plus par jour de 1 à 5 jours par semaine.			9.50 \$/jour Maximum *		Oui 0% 100%	
FRÉQUENTATION DITE SPORADIQUE (À LA PÉRIODE)						
Ce tarif à la période s'applique pour une inscription d'un enfant gardé une période par jour. Ce tarif à la période s'applique également pour l'ajout d'une période à une fréquentation Sporadique ou à une fréquentation Régulière 1 ou 2 ou 3 ou 4 jours /semaine. Le tarif fixé est le même pour tous les inscrits, que l'élève fréquente la période ou en partie. *La tarification est établie en fonction du taux horaire maximal de 3.15\$			14.65 \$/jour Maximum		Non 100% 100%	
			3.45 \$/Période Avant les classes*			
			2.45 \$/Période du midi*			
			8.75 \$/Période Après les classes*			
Sporadique-MIDI-ÉHDAA en groupes adaptés (fermés) Fréquentation : MIDIS SEULEMENT			1 \$/jour		Oui 100% 100%	
Journée pédagogique (maximum de 20 jours/an) Lorsqu'une absence à une journée pédagogique n'est pas signalée au moins dix (10) jours ouvrables avant son déroulement, les dépenses encourues (frais de garde, frais de sorties, frais de transport, salaires excédentaires) pourront être facturées.						
Inscription d'un enfant à une journée pédagogique. L'enfant n'est pas tenu d'être inscrit au service de garde sur une base de fréquentation dite régulière ou sporadique (à la période).			16.20		Frais de base – 9.50 \$	
			16.20\$ max. /jour		Frais excédentaires aux frais de base	
					Oui 0% 100%	
					Oui 100% 100%	
Semaine de relâche (maximum de 5 jours/an) *Si le service de garde est ouvert						
Tout enfant, qu'il fréquente ou pas le service de garde lors des jours de classe. L'enfant n'est pas obligé de fréquenter 5 jours			20.60 \$/jour		Oui 100% 100%	
À la carte						
Frais de garde pour retard (le parent vient chercher l'enfant après l'heure de fermeture)			1.25		\$/ par tranche de : x <input type="checkbox"/> 1min. <input type="checkbox"/> 5 min. <input type="checkbox"/> 15 min.	
Frais de garde pour plus de 5 heures de garde par jour de classe ou pour plus de 10 heures de garde par journée pédagogique			Variable		Max.3.15\$ multiplié par le nb. d'heure excédant les 5 ou 10 heures, le cas échéant.	
Activités à la pièce			Variable		\$/activité	
Collation			N/A		\$/collation	
Repas			5.50		\$/repas	
Frais de résiliation de contrat ; (fin de contrat ou changement de statut de fréquentation)			*		*Voir chapitre sur l'annulation du contrat dans : Volet financier CSSDGS	
Frais d'intérêts sur les montants échus et impayés			7		%	
Frais pour les chèques retournés par la banque			15		\$/par chèque	
Frais pour défaut de paiement lors des procédures de recouvrement			15		\$/demande	